

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant HALTE SCOLAIRE BELLEFEUILLE	Numéro de permis 2013799	Date d'inspection Le 06 octobre 2021	
Nom de l'établissement Halte scolaire Bellefeuille		Numéro de téléphone (506) 394-3559	
Adresse 906 rue L.G. Daigle Tracadie-Sheila NB E1X 1G4			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Sylvie Richardson		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

### Commentaires généraux

Lors de ma surveillance le ratio enfants-personnel est maintenu.

- Les dossiers des membres du personnel sont complets.
- Les dossiers des incidents des enfants sont complets.
- Les jouets sont variés et en quantité suffisante pour tous les enfants présents.

L'équipement fixe est entouré d'une surface protectrice de la profondeur appropriée aussi installé selon les instructions du fabricant.

original signé par  
Sylvie Richardson

\_\_\_\_\_  
Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 06 octobre 2021

\_\_\_\_\_  
Date

original signé par  
Chantal Sonier

\_\_\_\_\_  
Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 06 octobre 2021

\_\_\_\_\_  
Date